

/Mb.G./

RESIDENCE DU RUANDA.-
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

OBJET:

Jugement n° 66/M.-



66

1314/60
Drc/De
2414

n° 1293/Just.2./02/M Transmis à Monsieur
le Substitut du Procureur du Roi à Kigali le
jugement n° 66/M.-

Kibungu, le 9 avril 1960.-

Le Juge de Police ,

MULLER.N.E.-

*à renvoyer
sans observation*
H.

13 AVR 1960

Feuille d'audience et de jugement

Nous soussigné **MULLER. N. E.**

siégeant comme Juge de Police en audience publique à **KIBUNGU**

le **seizième** jour du mois de **mars** **1960** soixante

en cause du **Mr. Petit** contre les **nommés** **1°) KANAMUGIRE François, fils de Rwego**

(dcd) et de Mukasharangabo (ev) originaire de la colline Lukara, chefferie

Buganza-Nord, Territoire de Kibungu, et y résidant, ~~mututsi des abega~~ catéchiste,

~~mututsi des abega, 20 ans //, Célibataire.~~

~~//~~ **2°) NKUBANA Cylire, fils de Gasaruhande (ev) et de Karinkwanzi (ev)**

originaire de Lukara, chefferie Buganza-Nord, Territoire de Kibungu, et y résidant,

âge 21 ans, catéchiste, célibataire, mututsi des abega.

Prévenus de ne pas avoir su, le **16 mars 1960, vers 17 heures,** ^{sur la route Bukuru - Mukuru} alors qu'ils étaient invités par l'autorité compétente, **exhiber leurs pièces d'identité.**

~~Non présents à l'audience de~~ **Fait prévu et puni par l'ORU n° 221/122 du 21 mars 1958.**

Nous avons été assisté de **Mubumbyi Barnabé, interprète assermenté.**

Le **prévenu** **est** **présent** **il comparait**

(volontairement), ~~(sur citation // sur sommation // sur convocation //)~~

Nous avons entendu successivement et ~~sous la foi du serment~~ le nommé **KANAMUGIRE**

prévenu préqualifié.

~~qui nous a déclaré~~

Q. Vous êtes prévenu de ne pas avoir su exhiber vos pièces d'identité.

Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

R. C'est ainsi, j'avais laissé mon livret chez moi.

Comparait le nommé NKUBANA, prévenu préqualifié.

Q. Vous êtes prévenu de ne pas avoir su exhiber vos pièces d'identité. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

R. C'est exact, je n'avais mon livret d'identité sur moi.

~~A comparu ensuite,~~

~~nommé~~

~~qui nous a déclaré~~

ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ

60/17

L'an mil neuf cent *soixante*, le *seizieme jour de mai*

Le soussigné, gardien de la prison de *Kibungu*

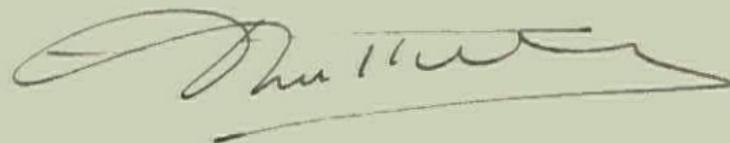
déclare que le nommé *KANAMUGIRE*

a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite au registre d'écrou, sous le n° *121/60*

Date d'incarcération *16/3/60*

Le Gardien,

Date de sortie : fin de S. P. P. *23/3/60*



fin de S. P. S.

fin de C. P. C.

ATTESTATION DE LA REMISE DU CONDAMNÉ

66/67

L'an mil neuf cent *soixante*, le *seizième* jour de *mai*

Le soussigné, gardien de la prison de *Kilunga*

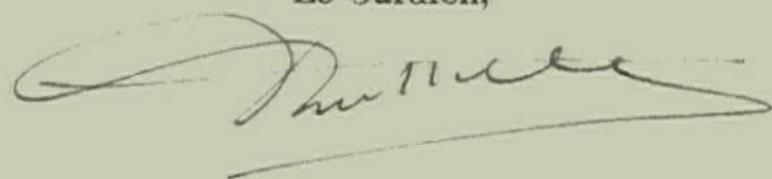
déclare que le nommé *NKUBANA*

a été déposé en la dite prison et que son entrée a été inscrite au registre d'écrou, sous le n° *121/60*

Date d'incarcération *16/3/60*

Le Gardien,

Date de sortie : fin de S. P. P. *23/3/60*



fin de S. P. S.

fin de C. P. C.